



DEC212203DAJ

**Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des membres représentant les personnels au Conseil d'administration du Centre National de la Recherche Scientifique**

#### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2008 fixant les modalités d'élection au Conseil d'administration du CNRS ;

**Vu** la décision DEC210578DAJ du 22 mars 2021 fixant les modalités d'organisation de l'élection au Conseil d'administration du CNRS ;

**Vu** la décision DEC210579DAJ du 22 mars 2021 fixant le calendrier de l'élection au Conseil d'administration du CNRS ;

**Vu** le relevé de décisions de la commission électorale en date du 14 juin 2021 ;

#### **DECIDE**

##### **Article 1er**

La liste électorale pour l'élection des membres représentant les personnels au Conseil d'administration du CNRS est arrêtée, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté susvisé.

Cette liste est consultable sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>, ou au siège de l'établissement sur support papier.

##### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Paris, le 15 juin 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

